

Elections des représentants des élèves au sein des instances internes et externes au Cnam

Elections 2024 des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations

14 et 15 mai (1er tour) - 28 et 29 mai (2d tour, le cas échéant)

Election au conseil des formations (2 sièges* à pourvoir) - les élèves remplissant les conditions pour être électeurs** sont invités à solliciter leur **inscription sur la liste électorale via la plateforme de vote accessible à la page <https://cnam.legavote.fr> au plus tard le mardi 7 mai 2024.**

Election au conseil scientifique (1 siège* à pourvoir) : les élèves inscrits à une formation doctorale et à jour de leur droits d'inscription sont inscrits d'office sur la liste électorale.

NOUVEAU: pour consulter les candidatures aux élections au conseil scientifique et les professions de foi des candidats, **cliquez [ici](#)** (ces candidatures et professions de foi, ainsi que les noms des candidats au conseil des formations sont affichés sur les panneaux administratifs du Cnam et consultables sur la plateforme de vote électronique par les électeurs inscrits sur les listes électorales).

Dates à retenir :

- 24 avril : affichage et mise en ligne des listes électorales
- 24 avril à 16h00 : date et heure limite de dépôt des candidatures et professions de foi (inscription préalable sur la liste électorale requise, voir modalités dans la [note de cadrage](#) ci-contre)
- 7 mai : date limite d'enregistrement des demandes d'inscription sur la liste électorale du conseil des formations
- 10 mai : date limite d'enregistrement des demandes de rectification de la liste électorale.

* Chaque siège est pourvu par un représentant titulaire et un représentant suppléant

** Sont électeurs au conseil des formations, sous réserve qu'ils en fassent la demande, les élèves ou stagiaires de formation continue et initiale ou apprentis inscrits, dans l'établissement public, à un cycle de formation ou de validation comportant au minimum deux unités d'enseignement ou 10 ECTS et se déroulant sur une période d'au moins six mois, à la condition d'être en cours de formation et de s'être acquittés de leurs droits de scolarité à la date du scrutin.

Scrutins à suivre en 2025 :

- élections des représentants des élèves au conseil d'administration
- renouvellement général des conseils des équipes pédagogiques nationales (EPN) - élection des représentants des élèves ou anciens élèves





[Plan d'accès](#)

Contact
Service des affaires institutionnelles
sai@lecnam.net 

Documents à télécharger

- [1. Note de cadrage élèves CS-CF 2024.pdf](#) (PDF, 4 Mo Ko)
- [1.1. Calendrier élections CS CF élèves 2024.pdf](#) (PDF, 123 Ko Ko)
- [1.2.a. Annexe Formulaire déclaration candidature élèves CS-2022.pdf](#) (PDF, 275 Ko Ko)
- [1.2.b. Annexe Formulaire déclaration candidature élèves CF-2022.pdf](#) (PDF, 287 Ko Ko)
- [1.4. D2022-12AG communication électorale CA CS CF.pdf](#) (PDF, 1 Mo Ko)
- [1.5. D2022-13AG Décision-cadre vote électronique modifiée consolidée.pdf](#) (PDF, 129 Ko Ko)
- [1.6. Textes de référence.pdf](#) (PDF, 114 Ko Ko)
- [1.7. Fiche LegaVote RGPD.pdf](#) (PDF, 107 Ko Ko)
- [2.1. Affiche élections CF.pdf](#) (PDF, 157 Ko Ko)
- [Professions de foi collège6 CS.pdf](#) (PDF, 594 Ko Ko)
- [1.3. Liste des sites Cnam espaces vote.pdf](#) (PDF, 163 Ko Ko)
- [2.2. Affiche élections CS.pdf](#) (PDF, 159 Ko Ko)
- [Liste candidatures CS 2024 élèves 1er tour.pdf](#) (PDF, 278 Ko Ko)